

Le Bois de Lala à Valanjou



Visorando



Randonnée n°3538201

Une randonnée proposée par ôsezMauges! Tourisme et développement en Val de Loire

Randonnée aux abords de Valanjou où vous découvrirez le Moulin de Gué Robert ainsi que le Bois de Lala.

Durée :	3h15	Difficulté :	Moyenne
Distance :	10.97km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	30m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	31m		
Point haut :	98m	Commune :	Valanjou (49670)
Point bas :	65m		



Description

Départ au Château de Gonnord, suivre le balisage **vert**.

(D/A) Longez l'église sur sa gauche, traversez la D54 puis descendez vers la Rue Abbé Gruget. Longez le Parc de la maison de Retraite des Fontaines.

(1) Traversez le Ruisseau de Javoineau puis, en sortant de la zone boisée, dirigez vous vers la D24 que vous traversez. Virez à gauche puis empruntez la Rue du Gué à droite du calvaire. Suivez cette route pendant 1 km.

(2) Franchissez le Ruisseau du Boisneau puis montez au Moulin du Gué Robert. Virez à gauche, traversez la cour et prolongez sur un chemin goudronné. Au bout, prendre à droite la direction du Grand Jaugé.

(3) Au croisement, tournez à droite. Continuez pendant presque 2,5 km à travers le bocage. Tournez à droite au niveau de l'éolienne, ignorez le chemin à droite, continuez tout droit puis tournez à droite jusqu'à tomber sur la D84.

(4) Traversez la D84, continuez à marcher sur ce sentier à travers champs, passez la Grande Chaize et dirigez-vous à droite puis à gauche.

(5) Débouchez sur une route et suivez-la à droite. Prenez le 1^{er} chemin à gauche.

(6) Traversez la D54 et continuez sur le chemin en face. Allez tout droit (Sud-Ouest) et ignorez tous les départs sur les côtés. Atteindre ainsi La Maison Neuve.

(7) Tournez à droite en direction du Bois de Lala. Au carrefour, allez tout droit et longez le Bois de Lala. Passez la Normandière et allez jusqu'à la D54.

(8) Dirigez-vous à gauche sur la D54, puis filez tout droit pendant 1 km.

(9) Une fois dans le bourg, tournez à gauche dans la Rue Joachim Du Bellay, puis à droite et de nouveau à gauche quand vous apercevez le château de Gonnord. Longez le garde corps métallique et descendez sur la berge de l'étang, puis faites-en le tour pour retrouver le point de départ **(D/A)**.

Points de passages

D/A Château de Gonnord
N 47.21327° / O 0.595875° - alt. 71m - km 0

1 Ruisseau du Javoineau
N 47.213648° / O 0.591657° - alt. 66m - km 0.43

2 Ruisseau du Boisneau
N 47.215924° / O 0.581959° - alt. 66m - km 1.41

3 Grand Jaugé
N 47.215313° / O 0.570875° - alt. 85m - km 2.44

4 Route D84
N 47.206224° / O 0.555145° - alt. 79m - km 4.18

5 Croisement en T
N 47.198833° / O 0.562069° - alt. 83m - km 5.34

6 Route D54
N 47.194769° / O 0.57242° - alt. 93m - km 6.37

7 La Maison Neuve
N 47.18807° / O 0.582011° - alt. 93m - km 7.44

8 Intersection - D54
N 47.203757° / O 0.5866° - alt. 73m - km 9.36

9 Rue Joachim du Bellay
N 47.211793° / O 0.592934° - alt. 72m - km 10.38

D/A Château de Gonnord
N 47.213271° / O 0.595876° - alt. 71m - km 10.97

Informations pratiques

A proximité

Château de Gonnord : Ce château fort, dont l'origine remonte au Xe siècle, a connu plusieurs

destructions au Moyen-Age. Le roi Charles IX y vint en 1565 et Henri IV y séjourna à plusieurs reprises. Incendié pendant la Révolution, il fut vendu comme bien national avant que les pierres ne soient utilisées pour des constructions. La façade a été classée aux Monuments Historiques en 1926.

Aujourd'hui propriété communale, il abrite un jeu de boule de fort et une salle de spectacle.

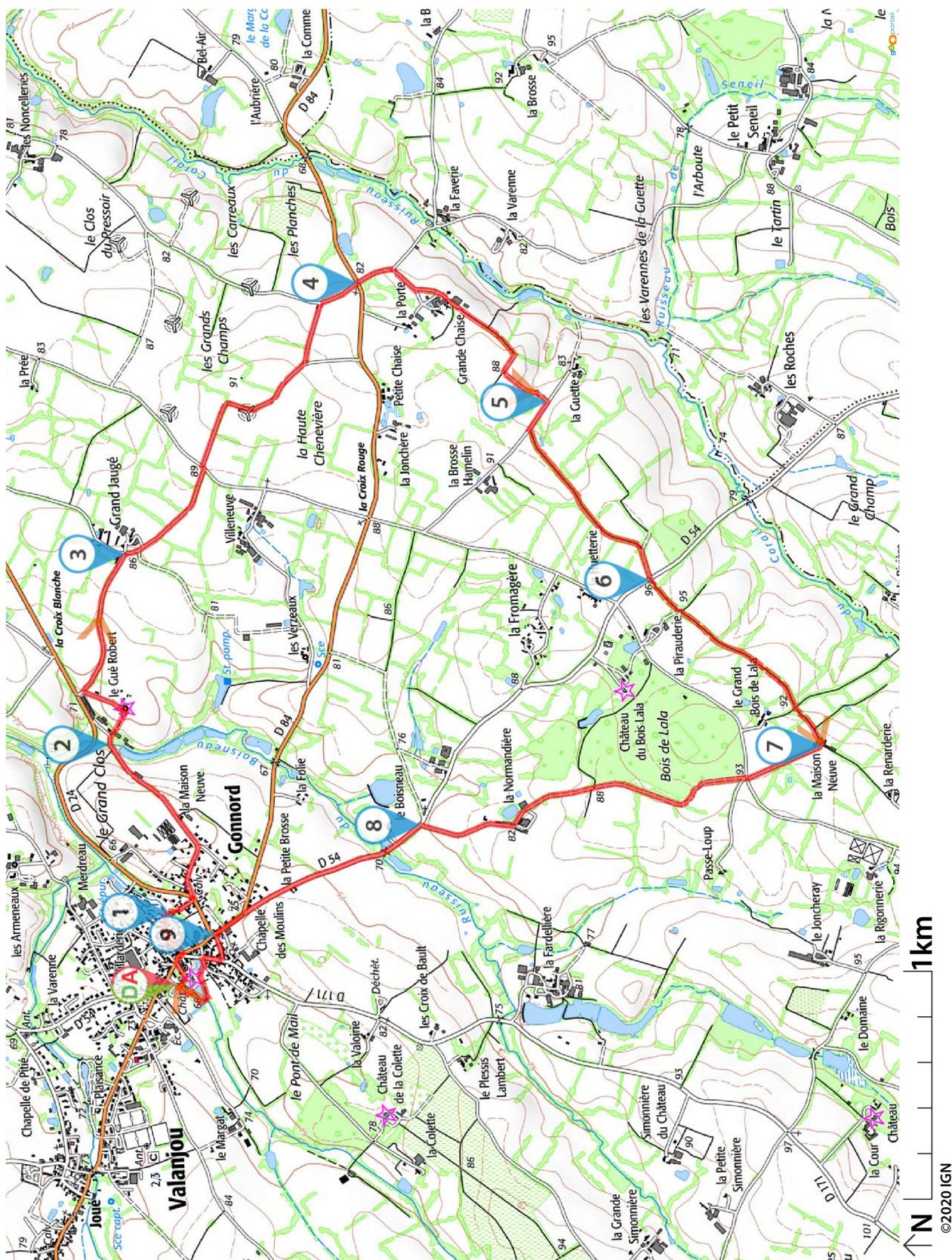
Cerfs de la Fardellière : Partez au coeur de la nature à la découverte des cerfs, des biches et de leurs faons. À l'aide du petit livret de trouvaillles de la ferme, petits et grands appréhenderont le monde presque fantastique des cervidés. Ouvert toute l'année sur réservation, vous accéderez à des repas à la ferme, des journées ou soirées à thème (exemple : brame du cerf).

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-le-bois-de-lala-a-valanjou/>

En savoir plus : *ôsezMauges! Tourisme et développement en Val de Loire*

Tel : 02 41 72 62 32 - Email : contact@osezmauges.fr - Site internet : <https://www.osezmauges.fr/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.